

Règlement intérieur

Pour le bon déroulement des séances, chaque client devra respecter ce qui suit :

- Les horaires de cours.
- Ne pas rester dans la cour pour discuter.
- Ne pas éteindre vos cigarettes dans la cour.
- Eteindre vos téléphones portables.
- Prévoir une serviette de bain, pour placer sur les tapis en prêts.
- Soit porter des baskets à usage exclusif à la salle, soit se mettre en chaussettes.
- Prévoir une tenue souple et adaptée.
- Suivre impérativement « le chemin » en tapis pour rejoindre les vestiaires.
- Ne pas marcher avec ses chaussures prévues pour l'extérieur sur la partie où l'on fait la gym, Même pour y placer son tapis ou dire bonjour aux ami(e)s. Attendre d'être déchaussé.
- Nous remettre à l'inscription une photo pour les nouveaux adhérents.
- Nous remettre un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Pilates, Yoga, et du Stretching de moins de 3 mois.
- Respecter les jours choisis selon l'article 3
- **Un cours non effectué, ne donnera en aucun cas la possibilité de le placer la semaine suivante. Aucun « crédit cours » ne sera proposé.**

Conditions de vente

Il est conclu ce qui suit :

ARTICLE 1 (paiement)

Pour accéder aux cours chaque client devra s'acquitter du montant total de l'abonnement (selon le tarif en vigueur visible dans la salle et sur www.pilaforme-orleans.com), ce, par l'un des modes de paiement suivants :

Chèque* (à l'ordre de PILAFORME), **chèques-vacances ANCV**** ou **coupon sport, espèces et virement** (**Attention ce dernier uniquement pour le paiement intégral pas pour le paiement en plusieurs fois**).

Concernant le paiement en plusieurs fois tous les chèques devront nous être remis le jour de l'inscription. Ils seront encaissés, pour le 1^{er}, le jour de l'inscription et les autres les 5 des mois suivants.

Pour la préinscription (juin-juillet-août), un acompte de 100 euros vous sera demandé et encaissé, 200 euros si vous vous préinscrivez sur l'abonnement 3 cours ou illimité.

** Possibilité du versement de 1 à 4 chèques pour les abonnements*

*** Pas de rendu de monnaie sur ANCV et coupon sport*

Pour imprimer ce RIB, utilisez la fonction « Imprimer »
de votre navigateur.



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références b pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.

CA CENTRE LOIRE
ORLEANS MADELEINE
Tel. 0238602954 Fax. 0238772423

Intitulé du Compte :ASSOC. PILAFORME

54 RUE PORTE MADELEINE
45000 ORLEANS

DOMICILIATION

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
14806	00041	72009653199	50

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1480 6000 4172 0096 5319 950

Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift:

AGRIFRPP848

ARTICLE 2 (rétractation)

Conformément à la loi, un délai dit de « rétractation » de 7 (sept) jours sera accordé à compter de la date de souscription d'un abonnement ou d'un carnet tickets selon l'article 3.

ARTICLE 3 (tarifs et modalités)

• **Abonnement cours PILATES ou YOGA ou GYM DOS:** donne accès à 1 ou 2 venues par semaine (hors vacances Article 7 et selon si vous optez pour 1 fois ou 2 fois par semaine), sur les créneaux de **60 mn**. Le choix du jour, de l'horaire et de la salle est effectué à l'inscription et de manière définitive, sans qu'aucune modification ne soit envisageable en cours d'année. Il est toutefois prévu une souplesse sur accord de la direction. Notez que bien que les cours de Yoga durent un peu plus longtemps que 60mn, ils rentrent bien dans cet abonnement.

• **Abonnement cours PILATES+STRETCHING:** donne accès à 1 ou 2 venues par semaine (hors vacances Article 7 et selon si vous optez pour 1 fois ou 2 fois par semaine), sur les créneaux de **90 mn**. Le choix du jour, de l'horaire et de la salle est effectué à l'inscription et de manière définitive, sans qu'aucune modification ne soit envisageable en cours d'année. Il est toutefois prévu une souplesse sur accord de la direction.

• **Abonnement 3 cours:** donne accès jusqu'à 3 venues maximum par semaine (hors vacances Article 7 sur les créneaux de **60 mn ou 90 mn**). Le choix du jour, de l'horaire et de la salle est effectué à l'inscription et de manière définitive, sans qu'aucune modification ne soit envisageable en cours d'année. Il est toutefois prévu une souplesse sur accord de la direction.

• **Abonnement illimité:** donne accès à tous les cours sans limite (hors vacances Article 7 sur les créneaux de **60 mn ou 90 mn ou cours de l'après-midi**). Le choix du jour, de l'horaire et de la salle est préférable.

• **Abonnement cours de 14h15:** donne accès à 1 ou 2 venues par semaine (hors vacances Article 7 et selon si vous optez pour 1 fois ou 2 fois par semaine), sur les créneaux de **l'après-midi UNIQUEMENT**. Le choix du jour, de l'horaire et de la salle est effectué à l'inscription et de manière définitive, sans qu'aucune modification ne soit envisageable en cours d'année. Il est toutefois prévu une souplesse sur accord de la direction. ATTENTION en aucun cas un cours de « l'après-midi » ne pourra être remplacé par un cours en dehors de ce créneau.

• **Abonnement au ticket : 10 ou 20 tickets :** donne accès à 60mn ou 90mn d'affiliées selon le ticket acheté. Le choix du jour, de l'horaire et de la salle est préférable.

N.B. Validité des tickets 14 juillet 2019.

ARTICLE 4 (absence client) :

En cas d'absence du client, et ce, quelle qu'en soit la raison (travail, enfants, maladie, blessures, voyages...) les cours non-effectués ne pourront en aucun cas être récupérés les semaines suivantes, et seront considérés comme perdus.

Aucun remboursement, indemnisation ou de modification tarifaire ne pourront être exigés de la part du client.

Par exemple si une personne ayant opté pour une séance/semaine, ne pourra pas prétendre à deux séances la semaine qui suivra son absence.

Merci de respecter ce principe.

ARTICLE 4 Bis (absence professeur) :

En cas d'absence de la part du professeur : si celle-ci est prévue, un autre professeur le remplacera ou le cas échéant, les cours seront déplacés à une date antérieure ou ultérieure.

Si l'absence n'est pas prévue (maladie, intempérie, événement familial) 15 jours maximum, le professeur ne sera pas remplacé, les cours ne seront pas déplacés, et par conséquent, considérés comme perdus, sans qu'aucun remboursement, ni d'indemnisation ne puissent être exigés.

ARTICLE 5 (remboursement) :

AUCUN REMBOURSEMENT OU REPPORT NE SERA EFFECTUÉ quel qu'en soit le motif.

Seule une maladie grave ou une opération chirurgicale entraînant une contre-indication **permanente (jusqu'à la fin de l'année le 14 juillet 2019)** sur présentation d'un certificat médical, permettra la restitution partielle de l'abonnement (au prorata des semaines restantes, et à **la date de réception du certificat médical et non d'émission**).

Une pénalité de 15% sur le montant à rembourser sera prélevée. Une proposition de reporter l'abonnement à l'année suivante sera soumise.

Il est parfaitement établi, qu'une absence pour maladie et blessure n'entraînant qu'une incapacité ponctuelle (même quelques mois), ou pour raison professionnelle, ou autres, ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une demande de remboursement, de report ou d'indemnisation.

ARTICLE 6 (grossesse):

En cas de **grossesse** et ce dès la première semaine, le professeur devra en être informé. Même si le Pilates, le Yoga et le stretching sont adaptés aux femmes enceintes, le côté collectif ne l'est pas forcément.

Par conséquent, après entretien avec le professeur et la direction des propositions de : poursuivre l'abonnement, ou son remboursement seront soumises selon les conditions de l'article 5, ou encore le report de l'abonnement selon les semaines restantes l'année d'après.

ARTICLE 7 (vacances et jours fériés) :

Les cours reprendront le lundi 27 août 2018 et s'arrêteront le samedi 13 juillet 2019 au soir.

Ils sont assurés hors vacances scolaires, ainsi qu'en dehors des jours fériés.

Il y aura tout de même cours pendant les vacances de la Toussaint ainsi que la 1^{ère} semaine des vacances de février et printemps.

Vacances scolaires de la zone B où il n'y aura pas de cours (merci d'en prendre connaissance) :

NOËL : dimanche 23 décembre 2018 au dimanche 6 janvier 2019.

HIVER : Dimanche 17 février 2019 au dimanche 24 février 2019. (Il y aura cours la 1^{ère} semaine)

PRINTEMPS : Dimanche 14 avril 2019 au lundi 22 avril 2019 inclus (Lundi de pâques).

Fin des cours le samedi 13 juillet 2019 au soir.

Jours fériés où il n'y aura pas de cours (merci d'en prendre connaissance) :

Jeudi 1^{er} novembre 2018

Dimanche 11 novembre 2018

Mardi 25 décembre 2018

Lundi de Pâques 22 avril 2019

Mercredi 1^{er} mai 2019

Mercredi 8 mai 2019

Jeudi ascension 30 mai 2019

Lundi de pentecôte 10 juin 2019

ARTICLE 8 (adhésion) :

PILAFORME est une Association de type Loi 1901.

Selon la législation nul ne peut être imposé d'adhérer à une association Vous pouvez par conséquent utiliser les services de celle-ci sans pour autant en être les membres.

Nous vous invitons cependant, pour une cotisation de **15 euros**, à adhérer à PILAFORME.

Ceci vous donnera accès aux statuts et la possibilité de participer aux assemblées.

ARTICLE 9 Salle Michel Royer :

Un déménagement de la salle Michel Royer est probable pour le mois de janvier. Il est convenu ce qui suit :

- ***Aucun remboursement ne sera exigé de la part du client si la prochaine salle se trouve dans un périmètre de 700 mètres autour du 7, rue Michel Royer. Au-delà, le client qui vient à pied peut faire la demande du remboursement à Pilaforme au prorata des semaines restantes.***
- ***Sur demande un abonnement jusqu'à fin décembre 2018 pourra être proposé pour les adhérents de Michel Royer.***